RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 14232
Numéro SIREN : 850 996 208
Nom ou dénomination : ABIRAJ

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2021 sous le numéro de dépôt 88058



20210880582020

DATE DEPOT : 12/08/2021

N° DE DEPOT : 88058

N° GESTION : 2019B14232

N° SIREN : 850996208

DENOMINATION : ABIRAJ

ADRESSE : 65 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris

MILLESIME : 2020

LPS9070842

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :
19 AOUT 2021
Sous le N° : 88058

ABIRAJ
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 65, BOULEVARD DE SEBASTOPOL – 75001 PARIS
RCS PARIS : 850.996.208

RAPPORT DE GESTION

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 8 juin 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 223-31, alinéa 2 du Code de Commerce et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 août 2020 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais légaux, réglementaires ou statutaires.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes et le bilan soumis ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, prises en application de la Loi du 30 avril 1983 relative à la mise en harmonie des obligations comptables des Commerçants.

Les Conventions Générales Comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation ;

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

Indépendance des exercices ;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes présentés font apparaître la réalisation d'un résultat bénéficiaire, d'un montant de

21.926 €.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité de Café, Bar, Brasserie.

SA

Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Notre chiffre d'affaires devrait croître rapidement.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de notre exercice social.

Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Copie des comptes de l'exercice précédent et de l'exercice en cours est annexé au présent rapport et remis à chacun des deux associés.

Un rappel du Bilan et des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Bilan

Le total de notre actif immobilisé ressort à.....552.600 €
Le total de notre actif circulant .....158.975 €
Le total général ressort à .....711.575 €

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires hors taxe s'est élevé à la somme de .....616.966 €
Le total de nos charges a atteint .....601.452 €
Le résultat d'exploitation est un bénéfice de ..... 46.999 €

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'approuver les bilans, compte de résultat et annexe tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître un bénéfice comptable de l'exercice de 21.925 €.

Nous vous proposons d'affecter au compte de « Report à nouveau » ce bénéfice, en ne procédant ainsi à aucune distribution de dividende pour cet exercice.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons, qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de notre société.

SA

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous indiquons qu'aucune dépense ou charge non déductible n'a été réalisée.

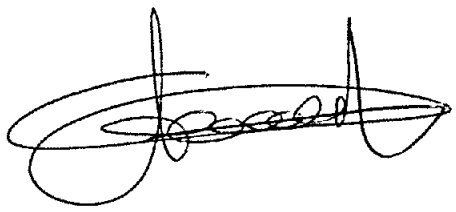
PRESIDENCE

Quitus

Vous aurez à donner quitus entier, définitif et sans réserve au président pour sa gestion au cours de l'exercice.

Fait à PARIS, le 08 juin 2021

Monsieur Anojan SHANMUGANATHAN



ABIRAJ
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 65, BOULEVARD DE SEBASTOPOL – 75001 PARIS
RCS PARIS : 850.996.208

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an deux mille vingt et un
Le 8 juin à dix heures

Les associés de la société ABIRAJ, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 850.996.208, ayant son siège sis 65, Boulevard de Sébastopol – 75001 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation de la Présidence.

Sont présents et émargent la feuille de présence à leur entrée en séance :

Monsieur Anojan SHANMUGANATHAN.....70 actions

Madame Abinasha SHANMUGANATHAN.....30 actions

TOTAL.....100 actions

Il a été établi une feuille de présence comportant les mentions prévues à l'article R.223.24 du Code de Commerce, laquelle a été signée par tous les Associés à leur entrée en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Anojan SHANMUGANATHAN, Président de la Société, préside la réunion.

Le Président déclare que l'Assemblée réunissant la totalité des parts sociales peut valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- Les statuts de la société,
- Les feuilles de présence de l'assemblée, régulièrement certifiée,
- Le rapport de gestion.

Il déclare également, qu'aucun des actionnaires, dans le délai légal, n'a envoyé de projet de résolution, ni réclamé de pouvoirs, de documents ou de renseignements quelconques ni a présenté de candidature spontanée pour un poste d'administrateur.

SA SA

Les membres de l'assemblée lui donnent acte de ces déclarations et reconnaissent en tant que de besoin, avoir usé à leur satisfaction du droit de communication qu'ils détiennent des lois et règlements en vigueur.

Le Président rappelle ensuite que la société ne comporte pas de comité d'entreprise et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion
- Approbation des comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 août 2020 et des conventions
- Affectation du résultat

Le Président donne lecture aux actionnaires, du rapport de gestion exposant l'activité de la société pendant l'exercice considéré, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir, donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société.

Il est ensuite donné lecture aux actionnaires du rapport sur les comptes dudit exercice établi par le commissaire aux comptes de la société.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et un bref débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sus– rappelé :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, du bilan et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020 :

Approuve ledit rapport de gestion, et les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et au commissaire aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats, pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide l'affectation du déficit de l'exercice comme suit :

Le solde du report à nouveau est de	21.926 €
Le bénéfice de l'exercice est de	21.926 €

SA

Le report à nouveau s'élève à :

- 0 € avant affectation du résultat,
- 21.926 € après affectation du résultat,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président rappelle ici pour mention sur le Registre d'Assemblée, conformément à l'article L227-10 du Code de commerce que la société ABIRAJ n'a conclu aucune convention.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme par le Président, du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires, et effectuer tous dépôts.

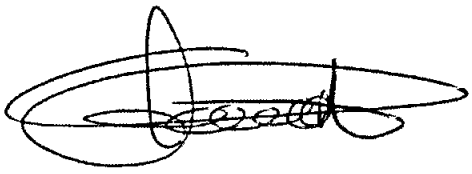
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LES ASSOCIES :

M. Anojan SHANMUGANATHAN



Mme Abinasha SHANMUGANATHAN



ABIRAJ
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 65, BOULEVARD DE SEBASTOPOL – 75001 PARIS
RCS PARIS : 850.996.208

TEXTE DU PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 août 2020, et entendu la lecture du rapport de gestion relatif à cet exercice, approuve les opérations résumées dans ce rapport et les comptes tels qu'il lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 21.926 Euros.

En conséquence, il donne quitus au Président de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- Dotation au compte report à nouveau : 21.926 Euros

TOTAL égal au bénéfice : 21.926 Euros.

L'assemblée reconnaît conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts n'y a pas eu antérieurement de distribution de dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme par le gérant, du présent procès-verbal, pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires, et effectuer tous dépôts.

S.n

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2020

Exercice ouvert le	07/05/2019	et clos le	31/08/2020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209 0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SAS ABIRAJ	Le Président
SIRET 8 5 0 9 9 6 2 0 8 0 0 0 1 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
65 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS 01	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Débits de boissons — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 0

Bénéfice imposable à 15 % : 25 795 — Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus-values**

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies* | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid

Viseur conventionné | Visa : CGA

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

- du comptable : SAS FICO
33 RUE BLANCHE 75009 PARIS *Tél :*

- du conseil : ..... *Tél :* .....

- du CGA ou du viseur conventionné : ..... *Tél :* .....

- N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code general des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2020

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				(e)	
				(f)	
				(g)	
				(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	152 257	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

1

Formation obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP **N° 2033-A 2020**

Désignation de l'entreprise SAS ABIRAJ — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 65 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS 01

Numéro SIRET* 85096208000011

Durée de l'exercice en nombre de mois* 16 — Durée de l'exercice précédent*

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/08/2020 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	503 310	012	503 310
		Autres*	014	2 000	016 383	1 616
	Immobilisations corporelles*		028	57 399	030 9 726	47 673
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
		Total I (5)	044	562 709	048 10 109	552 600
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	751	052	751
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	11 854	074	11 854
	Valeurs mobilières de placement		080	50 000	082	50 000
	Disponibilités		084	96 369	086	96 369
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	158 975	098	158 975
		Total général (I + II)	110	721 685	112 10 109	711 575

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	21 925
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	31 925
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	536 772
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	28 569
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 55 751)	172	114 307
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	679 650
	Total général (I + II + III)	180	711 575

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	536 772
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	562 709
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2020**

Formulaire obligatoire (arts le 302 septies A bis du Code general des impôts) — Désignation de l'entreprise SAS ABIRAJ — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/08/2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	dont livraisons	215		214	616 966
	Production vendue services*	dont intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	23 000
	Autres produits				230	8 486
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	648 452
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	216 854
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	(751)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	221 021
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)	244	661
	Rémunérations du personnel*				250	153 207
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	317
	Dotations aux amortissements*				254	10 109
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	31
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	601 452
I – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	46 999
PRODUITS ET CHARGES D'ERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	
	Charges financières			(V)	294	7 453
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	13 751
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	3 869
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	21 925

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2			312	21 925	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	3 869		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensee de réintégration (art 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* et *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (*44 quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (*art 44 duodecies*)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	ZFANG (*44 quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite			641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	25 794	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	25 794	372

Cegid Group

(3) IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABIRAJ

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	503 310	404		406	503 310	
	Autres	410		412	2 000	414		416	2 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	50 000	444		446	50 000	
	Installations générales agencements divers	450		452	6 150	454		456	6 150	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 248	474		476	1 248	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	562 709	494		496	562 709	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502	383	504		506	383
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	9 194	534		536	9 194
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	348	544		546	348
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	182	564		566	182
TOTAL		570		572	10 109	574		576	10 109

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

Cegid Group

(4) RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABIRAJ

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	83 060
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	60 149
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

(5)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABIRAJ — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 07/05/2019 et clos le : 31/08/2020 — Durée en nombre de mois : 16

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	9
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	616 966
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	616 966

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	23 000
Variation positive des stocks	111	751
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	8 485
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	32 237

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	241 818
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	114 448
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	31
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	356 298

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée — TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	292 904

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329 AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	292 904

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	462 724
Effectifs au sens de la CVAE	023	9
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	0	7	/	0	5	/	2	0	1	9	160	3	1	//	0	8	/	2	0	2	0
Date de cessation												186			/			/				

Cegid Group

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 128 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 113, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD.

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques
N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS ABIRAJ — du 07/05/2019

Adresse 65 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS 01 — au 31/08/2020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	Monsieur MATHEVANNAN Thiyagarajah	20, Rue du Levant 93140 BONDY
2	Monsieur PREMATHAJ Kandasamy	37, Rue de l'égalité 93260 LES LILAS
3	Madame SHARMA BAJRACHARYA Anjana	07, Rue de Débarcadère 93500 PANTIN
4	Monsieur MATHIRAJ Murugupillai	4, Rue Lacepède Esc Rch Droite 93800 EPINAY SUR SEINE
5	Monsieur MATHEVANNAN Jesshan	20, Rue du levant 93140 BONDY
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	22 523		485		23 008				23 008
2	20 606		734		21 341				21 341
3	18 250		734		18 985				18 985
4	17 718		492		18 211				18 211
5	15 974		499		16 474				16 474
6									
7									
8									
9									
10									
**	95 073		2 946		98 020				98 020

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	692
Total	692

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❾) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2020.. (total col. 9 + total col. 10) ❿	98 712	– de l'exercice 2020.. ❿	25 794
– de l'exercice précédent ❿		– de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire

À PARIS 01 , le 21/04/2021

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group